



**États généraux du travail social
Assises Rhône-Alpes Auvergne**

Contribution URIOPSS Rhône-Alpes

Présentation de l'Uriopss Rhône-Alpes.

Depuis 1948, l'URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) regroupe et soutient les organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux de la région Rhône-Alpes (*voir en annexe notre plaquette de communication*).

Contexte des Etats généraux du travail social.

La Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a mis en lumière une évolution de la demande de travail social liée aux évolutions des politiques sociales :

- Une remise en cause de la posture traditionnelle des professionnels, avec des attentes de plus en plus nombreuses et parfois contradictoires ;
- Des organisations de travail et des pratiques de management pas toujours adaptées ;
- Un risque d'isolement des travailleurs sociaux, source de repli et d'usure professionnelle ;
- Un risque de malentendus sur les responsabilités des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des différentes politiques sociales.

Ces constats ont conduit à faire de la refondation du travail social un axe important du plan Pauvreté. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de lancer des États généraux du travail social, élargis à l'ensemble des champs d'intervention du travail social, afin de préparer un plan d'actions pour donner aux politiques sociales les professionnels dont elles ont besoin pour leur mise en œuvre.

Pour associer l'ensemble des parties prenantes – professionnels, employeurs, usagers, territoires – à la préparation de ce plan d'actions, les États généraux du travail social seront nourris par les diagnostics et les travaux/propositions construits préalablement dans le cadre d'assises territoriales qui se dérouleront, de façon échelonnée entre fin 2013 et l'été 2014.

Les objectifs de ces assises territoriales sont donc :

- D'associer pleinement les acteurs de terrain à l'élaboration d'un diagnostic ascendant et des propositions d'actions ;
- D'impulser des dynamiques territoriales qui perdurent au-delà de la clôture de la démarche ;
- De formaliser des propositions qui alimentent les États généraux.

Ainsi, la refondation du travail social doit donner à la société les travailleurs sociaux dont elle a besoin, inscrire le travail social dans les nouvelles orientations des politiques publiques et prendre en compte ses évolutions.

Les assises interrégionales Rhône-Alpes Auvergne (Sud-est).

L'inter région Rhône Alpes Auvergne (RAA) est un territoire pilote dans la démarche et bénéficie à ce titre de l'appui méthodologique de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA). Une équipe projet resserrée (conseil régionaux, conseils généraux, ARS, DRJSCS) et d'un COPIL élargi (écoles de formation, associations, syndicats salariés et employeurs) mettent en œuvre ces assises.

L'inter région Rhône-Alpes Auvergne (RAA) va approfondir deux thématiques : « **la place et la participation des usagers dans les politiques de lutte contre les exclusions** » et « **la complémentarité des métiers du travail social et de l'intervention sociale** ».

L'objectif est de mettre en place des groupes de travail participatifs, avec une animation confiée à des têtes de réseau associatives, en l'occurrence la FNARS et la MRIE pour le travail sur la participation des usagers et l'UNAFORIS pour le travail sur la complémentarité des métiers.

Les assises interrégionale Rhône-Alpes Auvergne auront lieu le mardi 8 avril 2014 à l'Université Lyon II.

La place et la participation des usagers dans les politiques de lutte contre les exclusions.

Cette contribution porte exclusivement sur cette première thématique.

1. Le travail social

La construction du secteur social et médico-social s'est construite par les professionnels de ce champ d'activité.

Ainsi, une conception traditionnelle renvoi aux diplômés du ministère des affaires sociales¹.

Cependant, le travail social recouvre toutes les parties prenantes qui participent à l'accompagnement des personnes vulnérables : les professionnels mais également les bénévoles de terrain, les administrateurs, les usagers eux-mêmes et leurs proches, les aidants, les acteurs de la société civile (formation, culture...).

Cette ouverture du travail social permet de prendre en compte toutes les dimensions de l'utilisateur dans un parcours global de la personne.

2. La reconnaissance de la participation inscrite dans la loi du 2 janvier 2002

La loi du 2 janvier 2002 a réaffirmé la place et les droits de l'utilisateur au cœur de l'accompagnement mis en place pour les publics vulnérables. En effet, l'article L 311-3 du code de l'action sociale et des familles définit ce principe comme « (...) la participation directe (...) à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement ». La participation permet donc aux usagers d'« exprimer une opinion, une préférence dans le cadre d'une institution et de participer à la prise de décision qui les concerne (de la consultation à la codécision) »².

Cette participation doit aller au-delà de l'accompagnement. En effet, les usagers devraient également être impliqués dans la gouvernance des associations à travers les instances comme le conseil d'administration et le bureau. Cette volonté s'inscrit aussi dans le projet associatif et le projet d'établissement ou de service des structures.

¹ Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, Diplôme d'État d'aide médico-psychologique, diplôme d'État de moniteur éducateur, diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur spécialisé, diplôme d'État d'assistant de service social, diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, diplôme d'État de médiateur familial, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, diplôme d'État d'ingénierie sociale, certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale.

² Recommandation de bonnes pratiques ANESM « Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale » mars 2008.

3. Une confusion entre participation et représentation.

Cette reconnaissance de la participation par la loi de 2002 implique souvent une représentation des usagers. Ainsi, le conseil de la vie sociale est une forme de démocratie participative mais les usagers représentent d'autres usagers par délégation.

Cette participation doit être clairement définie pour que le rôle de chacun puisse s'accomplir : représentation et/ou participation.
La loi de 2002 impose des outils pour les établissements et services mais l'objectif est bien de faire vivre ses outils et toutes autres formes de participations plus adéquates selon le choix des personnes accompagnées.

4. Un accompagnement nécessaire pour tous les acteurs.

Cette démarche de participation bouscule les pratiques et les postures professionnelles : « faire avec » et non « à la place de ».

Les acteurs (professionnels, bénévoles ...) doivent être accompagnés par de la formation, de l'échange de pratiques et de la valorisation de leurs actions afin que chacun dispose de la même information sur l'organisation de l'établissement ou du service, les missions et les responsabilités.

Mise en place de formation ou accompagnement des divers acteurs y compris les usagers et leurs familles pour appréhender ce changement de culture.
Repenser les formations initiales et tout au long de sa vie professionnelle.

5. Un management différent.

Les directeurs d'établissements ou de services, les cadres intermédiaires comme les instances associatives favorisent ce changement.

Cette nouvelle organisation du travail s'accompagne :
D'un développement de compétences nouvelles (relationnelles, travail avec les publics, leurs proches et leur environnement...)
D'une sécurisation des professionnels au quotidien (organisation du travail, QVT, RSP...)
D'un développement des échanges entre les institutions, les professionnels et avec la société civile (décloisonner les pratiques du travail social) pour mettre en œuvre des projets de proximité.

6. S'inspirer des expérimentations locales

Le travail social s'inscrit dans son environnement local, qui développe des expériences de participation qui « fonctionnent » dans le secteur de la lutte contre les exclusions et/ou d'autres secteurs comme par exemple le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies/accompagnées (CCRPA), expérimenté en région Rhône-Alpes.

Évaluation et communication des expérimentations pour essaimer ses pratiques auprès des publics vulnérables.
Permettre à ces expériences de perdurer.

Annexe

Solidarités
de la personne
Jeunesse
Europe
Action sociale
Engagement
Santé
Valeurs
Non lucrativité
Personnes âgées
Economie sociale et solidaire

Unir les associations
pour développer les solidarités



Action sociale Santé



Union Régionale Interfédérale
des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux



Un engagement

L'Uriopss Rhône-Alpes créée en 1948 est une association loi 1901

Elle regroupe et soutient les organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux de la région Rhône-Alpes.



Un mouvement

Membres de l'Uniopss, les 23 Uriopss et la centaine d'adhérents nationaux forment un réseau partageant des valeurs communes.

Nos valeurs

- **Primauté de la personne**
- **Non lucrativité et solidarité**
- **Participation de tous à la vie de la société**
- **Innovation dans les réponses, nourrie par la participation des bénéficiaires et la veille sur les besoins**

Une gouvernance

Les adhérents de l'Uriopss sont les personnes morales des organismes privés à but non lucratif et les établissements et services qui leurs sont attachés. Ces structures agissent dans le secteur sanitaire, social, et médico-social dans la lutte contre les exclusions, la santé (prévention et soins), la vieillesse, le handicap, la petite enfance, la protection de l'enfance et la justice des mineurs.

Solidarités Lutte contre l'exclusion des personnes âgées
Jeunesse Val
enfance Famille Europe Santé
de la personne ent Non lucrativité



Une mission politique pour développer les solidarités

Représenter et promouvoir les acteurs privés non lucratifs adhérents en valorisant leurs deux dimensions indissociables :

- La dimension politique au sein de la société : une autre forme d'expression de la société civile ;
- La dimension économique au sein de l'économie sociale et solidaire : une autre forme d'entreprendre.

Afin de :

- garantir la prise en compte des publics les plus vulnérables dans la construction des politiques publiques
- et défendre la valeur de leur utilité sociale et économique sur leur territoire.

Organiser une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale.

L'URIOPSS est active au sein de :

[**CPCA** Conférence Permanente des Coordinations Associatives

[**CRESS** Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

[**CESER** Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

[**CRSA** Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

[**GRISS PNL** Groupement Rhônalpin Interfédéral Sanitaire et Social Privé Non Lucratif

[...

Retrouver sur notre site la liste de nos mandats





Des missions au service des adhérents

administrateurs
et équipes
dirigeantes

CONSEILLER ET ACCOMPAGNER : offrir un appui technique sur les différents domaines de compétence nécessaires aux dirigeants.

FORMER : à travers les formations proposées, notre objectif est de transmettre toutes les clés de compréhension aux administrateurs, aux dirigeants et à leurs équipes dans l'exercice de leurs fonctions.

INFORMER ET PARTAGER LES SAVOIRS à travers nos outils de communication (sites Internet, revues Trait d'Union et Union sociale).

VEILLER ET ANIMER LA RÉFLEXION dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales afin d'anticiper les évolutions de demain.

REPRÉSENTER les acteurs et les publics accompagnés pour permettre l'évaluation des réponses aux besoins sanitaires et sociaux.

Action sociale Santé
Handicap Solidarités Lutte contre l'exclusion
Gouvernance Jeunesse Valeurs h
Engagement Petite enfance Famille Europe Santé Action sociale
Primauté de la personne Engagement Non

Des compétences et une expertise

DOMAINES POLITIQUES PUBLIQUES

- Politiques associatives et Europe,
- Politiques de solidarité : personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, famille, lutte contre les exclusions, santé,
- Politiques territoriales et décentralisation,
- Politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

DOMAINES D'EXPERTISES

- Analyse financière, budget, tarification, contentieux tarifaire, comptabilité,
- Appel à projet, droit des institutions sanitaires, médico-sociales et sociales
- Droit social et droit associatif
- Gestion des ressources humaines
- Projet associatif, projet d'établissement, démarche d'évaluation
- Coopérations



UN SERVICE FORMATION

UN SERVICE COMMUNICATION / DOCUMENTATION / WEB

UN PÔLE ADMINISTRATIF

- Secrétariat général, relations adhérents
- Comptabilité



Lutte contre l'exclusion Personnes âgées
Jeunesse **Valeurs humaines** Action sociale Economie sociale et solidaire
Europe Santé **Non lucrative** Engagement
Solidarités Petite enfance Famille **Primauté de la personne**



Dans chaque département,
un administrateur représentant
l'Uriopss est à votre écoute



Retrouvez
sur notre site
la liste de nos
représentants

Uriopss Rhône-Alpes
259, rue de Créqui
69422 Lyon cedex 03
04.72.84.78.10
secretariat@uriopss-ra.asso.fr

[www.uriopss-ra.asso.fr]

